

Compte rendu du Conseil Municipal
Réunion du 12 février 2019 à 18h

Convocation en date du 5 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq février, le Conseil Municipal de Lignerolles s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry PENTHIER

Présents : Mmes **COSTA Chantale, MARAIS Michelle, MICHEL Josiane, VAUZELLE Martine, COLAZZO Ginette,**
Ms LESICKI André, SIMONNET Jacques, PENTHIER Thierry, VIALTAIX François, MARAIS Eric, AUTIN Francis, HORMIERE Pierre, TINDILLERE Alain

Absents : **REGERAT Sophie**

Pouvoirs : **JOUANDANE Juliette pour SIMONNET Jacques**

Secrétaire de séance : **MARAIS Michelle**

Assistait : **MAILLARY Marie, Secrétaire de Mairie**

2019-02-08 Choix de l'entreprise pour les travaux du CCAB2 tranche 2 (aménagement de l'entrée ouest du bourg)

Rapporteur : Thierry PENTHIER

Dans le cadre des travaux du Contrat Communal d'Aménagement du Bourg de la commune engagé avec le Conseil Départemental,

Suite à l'avis d'appel d'offre, publié sur AWS Achat le 14/01/19 et sur le journal La Montagne en date du 17/01/19,

Suite à la réunion d'ouverture des plis de la Commission d'Appel d'Offre du 04/02/19, acceptant les candidatures des entreprises suivantes :

- SMTPB (Domérat) : offre à 199 167.05 € HT
- SMC (Prémilhat) : offre à 195 187.00 € HT
- La COLAS (Désertines) : offre à 204.605.30 € HT

Suite à la réunion de la CAO en date du 12/02/19 concernant le choix de l'entreprise pour réaliser les travaux d'aménagement de l'entrée ouest du bourg et tenant compte du classement des 3 candidats suivant le cahier des charges,

La commission d'Appel d'offre propose de retenir l'entreprise SMC (Prémilhat) pour un montant HT de 195 187.00 €.

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 14

voix contre :

abstention :

- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer l'offre avec l'entreprise SMC pour un montant de 195 187.00 € HT.

2019-02-09 Demande de subvention dans le cadre de l'Ad'Ap.

Dans le cadre du programme Ad'Ap, la commune a déjà réalisé en 2016 et 2017 des travaux prévus dans l'agenda d'accessibilité programmé. Les travaux prévus en 2018 étant intégrés dans la deuxième tranche du CCAB devant être réalisée cette année et ayant obtenu l'autorisation de la Préfecture pour la modification de l'agenda programmé, Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer auprès des services de la Préfecture, une demande de subvention. L'aide financière est de 50 % auquel s'ajoute un coefficient de solidarité de 0.56.

Les travaux entrant dans le programme ad'ap sont les suivant :

- Création d'une rampe PMR entre l'école et le Centre d'Animations Culturelles et Sportives (CACS)
- Création de 2 emplacements PMR sur le parking servant au CACS, à l'école et à la Maison des Loisirs (centre d'accueil périscolaire et salle de classe)
- Création de passages protégés entre l'école, la Maison des Loisirs et le CACS

Pour un montant HT de 26 559.00 €.

Ces travaux font partie d'un projet global inscrit dans le CCAB (Contrat Communal d'aménagement de bourg) pour un montant total 204 187 € HT.

Après en avoir délibéré,
les membres du conseil par :
voix pour : 14
voix contre :
abstention :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de l'Ad'Ap pour les travaux susnommés.

2019-02-10 Demande de subvention dans le cadre de la DETR pour les travaux de sécurité des piétons à l'entrée du bourg, secteur Ouest.

Monsieur le Maire rappelle que les infrastructures actuelles à l'entrée Ouest du bourg ne sont plus adaptées, voire sont inexistantes et ne répondent plus ou pas aux besoins des usagers et à l'activité qui s'y déroule. En effet, l'urbanisation du haut de la Rue des Ecoles (6 maisons supplémentaires), la création d'un Centre d'Animations Culturelles et Sportives (2005) servant aux activités de l'école et du périscolaires, la création de la Maison des Loisirs (2009) accueillant l'accueil périscolaire et une salle de classe, la création d'une école (1999) sur le secteur Ouest du Bourg, voient un nombre important de déplacements d'enfants et de parents sur une zone restreinte et inadaptée traversée par une route départementale.

Une réflexion a été menée afin d'assurer les déplacements sur ce secteur en toute sécurité. Il a été décidé de reprofiler la Route Départementale 304 à l'entrée du Bourg pour ralentir les véhicules, mais aussi de créer des chemins piétonniers sécurisés entre les 3 structures accueillants des enfants (Ecole, CACS, Maison des Loisirs) afin de limiter les déplacements le long de cette route départementale. 80 enfants scolarisés sont concernés par ces déplacements quotidiens. Ce projet permet également de s'inscrire dans les recommandations du plan Vigipirate en limitant les possibilités d'actions type « Attaque à la voiture bélier ».

Monsieur le Maire présente un devis pour ces travaux de 92 925.50 € HT. Il indique que l'avis des services de la DDT a été sollicité afin de présenter ce dossier en Préfecture.

L'aide financière est de 30% auquel s'ajoute un coefficient de solidarité de 0.56.

Il est précisé que ces travaux font partie d'un projet global inscrit dans le CCAB (Contrat Communal d'aménagement de bourg) pour un montant total 204 187 € HT.

Après en avoir délibéré,
les membres du conseil par :
voix pour : 14
voix contre :
abstention :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la DETR pour les travaux susnommés, calculée sur un montant HT de 92 925.50 €

2019-02-11 Demande de subvention provenant de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière. Travaux entrée Ouest du Bourg

Afin de sécuriser les déplacements des usagers entre l'Ecole, la Maison des Loisirs (accueillant l'activité périscolaire et une salle de classe), et le Centre d'Animations Culturelles et Sportives (servant aux activités de l'école et de l'accueil périscolaire) concentrés sur un même secteur, il a été décidé des travaux importants de sécurité routière et de confort de l'utilisateur, notamment pour les déplacements des quelques 80 enfants sur ces 3 structures et des personnes à mobilité réduite. Ce secteur est traversé par une route départementale (RD 304) à l'entrée Ouest du Bourg et rencontre un carrefour avec de la Rue de Ecoles (RD 604) et de la rue du Château d'Eau (voie communale). Ces travaux permettraient une amélioration de la circulation tout en maintenant les piétons en sécurité. Il est prévu un reprofilage de la RD 304 pour réduire la vitesse à l'entrée Ouest du Bourg, la réalisation de chemins piétonniers sécurisés pour les usagers, la création de passages protégés entre les 3 structures, la création d'un parc de stationnement servant aux usagers de ces 3 structures, la mise en place de signalisation verticale et horizontale.

Le montant des travaux est estimé à 92 925.50 € HT pour ce qui relève de l'amélioration de la sécurité routière.

Ces travaux font partie d'un projet global inscrit dans le CCAB (Contrat Communal d'aménagement de bourg pour un montant total 204 187 € HT.

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 14

voix contre :

abstention :

- **Autorisent** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès Département de l'Allier provenant de la répartition des amendes de polices pour les travaux susnommés.

2019-02-12 CCAB2 Tranche 2 : aménagement de l'entrée Ouest du Bourg – demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Dans le cadre du Contrat Communal d'Aménagement du Bourg de la commune dont le financement est principalement assuré par le Conseil Départemental de l'Allier,

Suite à la délibération 2018-01-03 du 29 janvier 2018, fixant les travaux à réaliser sur 2018-2019-2020 et leurs montants,

Suite à l'appel d'offre du 14/01/19, aux réunions de la CAO et au choix de l'entreprise pour réaliser la tranche 2 du CCAB intitulé Amélioration et sécurisation de l'entrée « Cœur de Bourg et Entrée Ouest » Rue des Ecoles,

Le montant retenu de l'opération est de :

- 195 187 € HT pour les travaux (entreprise SMC)
- 9 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre (Géomètre TRUTMANN)

Pour un total de 204 187 € HT

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal par :

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil départemental de l'Allier dans le cadre des financements des CCAB.

Informations :

Conseil d'école du jeudi 7 février :

- Un voyage à Château d'Oléron est prévu du 11 au 13 mars 2019
36 enfants du CE2 au CM2 participeront et seront accompagnés par 3 enseignants et 3 parents.
Grâce aux différentes actions menées par l'école et l'amicale Laïque le financement est assuré.
- Une sortie pédagogique est prévue en forêt de Tronçais pour les enfants de petite section, grande section et CP
- En accord avec la municipalité, un jardin éducatif et participatif sera mis en place au printemps près du garage à vélos. Un appel sera lancé auprès des parents pour aider à la mise en place.
- Le planning pour l'utilisation du CACS devra être revu et respecté. Madame la Directrice fait remarquer la difficulté de la mise en place des activités de motricité du fait de l'utilisation conjointe du CACS pour différentes activités. A ce jour la municipalité ne peut fournir de salle dédiée.
- Les parents d'élèves se sont étonnés du départ de Marion. Elle était employée par le centre de Saint-Martinien.
- Une réflexion sera menée en vue de maintenir les effectifs dans les années à venir.

Pont du Grand Cougour :

Les habitants du village du Grand Cougour demandent que le pont SNCF, consolidé par l'UTT soit sécurisé. Monsieur le Maire se rendra sur place pour photographier l'ouvrage et adressera un courrier au Directeur de l'UTT afin que l'ouvrage soit sécurisé.

Fin de la séance : 18h 20